



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024.27 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2024

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	03 AVRIL 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	11 AVRIL 2024
Conseillers présents	20	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme LARGOUET
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM		X		Mme CARO
LARGOUET Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM		X		M MASSY
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme GLIZE
VIDORRETA Virginie, CM				
MEZERGUE Clément, CM				
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM		X		M VEYSSIERE
CARRERE Sophie, CM		X		M MALVILLE
MALVILLE Frédéric, CM				
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires 2024 qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 3 avril 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire une somme de 67 500 € dans le cadre des subventions aux associations pour l'année 2024 dont 61 500 € seront affectés comme suit :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT 2023 EN €	MONTANT 2024 EN €
AFM TELETHON	250	250
AIKIDO	400	400
ART POUR SOIE	150	150
ASSO CYCLO CLUB IZON	1 500	1 500
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ST LOUBES	300	300
B IZON BASKET	4 500	6 000
BUDO CLUB IZONNAIS (KARATE)	400	400
CLOWNS STETHOSCOPES	500	500
COULEURS DU TEMPS	400	400
COURIR A IZON	500	1 000
GYM TENDANCE	5 000	2 000
HANDBALL IZONNAIS	2 000	2 000
IZON K DANSE	1 500	2 000
IZON VAYRES FOOTBALL CLUB	15 000	15 000
JEUNES POMPIERS DE ST LOUBES	250	500
LE BOUCHON IZONNAIS	1 500	1 500
LES BOULISTES IZONNAIS	500	400
LES ECHOS LUDIQUES	200	800
MOSAIQUES ET CREATIONS	100	100
OXYGENE 2000	550	600
SECOURS CATHOLIQUE	300	300
SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT	1 000	1 000
U.S. IZON RUGBY	5 500	5 500
URC XV	3 000	3 000
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	500	500
USEP	300	300
IZON FAIT DU BRUIT	3 000	0
COMITE DE JUMELAGE	4 200	4 200
ATELIER PARTAGE	500	500
COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE	2 750	2 750
PAPATTES ET COMPAGNIE 33	1 000	2 500
PAPATTES ET COMPAGNIE 33 - délibération 2023.74	1 450	0
TERRE DE PARTAGE	3 500	3 500
INVITATION AU JARDIN	500	500
GDSA 33	0	200
LES TOILETTES D'ANTAN	0	250
LES PERES NOEL D'IZON	0	300
LE BYBE IZONNAIS	0	400
TOTAL	63 000	61 500

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 3 avril 2024,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Gilles BOUEY, Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour (le Maire ne prend pas part au vote), 0 contre, 0 Abstention

- INSCRIT au budget primitif 2024 la somme de 67 500 € dans le cadre des subventions aux associations pour l'année dont 61 500 € seront affectés conformément au tableau ci-dessus.

Publiée le

Fait à Izon, le 11 avril 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MS



Launay

Clément MEZERGUE

Laurent de LAUNAY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.